



DELIBERATION

N° CP_2026_06_011

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

REUNION DU 2 JUIN 2026

Présidée par Monsieur Jean-Claude LEBLOIS

SERVICE : Pôle éducation, culture et vie associative/Direction de la culture/Musée de Rochechouart

OBJET : Château de Rochechouart - Conventions d'occupation temporaire Astéroïd Day et banda de la Châtelaine

Elu(s) présent(s) : Mme ACHARD, M. ALLARD, Mme ALMOSTER-RODRIGUES, M. AUZEMERY, M. BARRY, M. BEGOUT, M. BOST, M. DESTRUHAUT, M. ESCURE, M. GERAUDIE, Mme LALOGÉ, M. LEBLOIS, Mme LHOMME LEOMENT, Mme MANUS, M. MIGUEL, Mme MORIZIO, M. OSTROWSKI, M. PIRONNEAU, Mme PLAZZI, Mme SELLÈS, Mme TLEMSANI, Mme YILDIRIM.

Elu(s) absent(s) / excusé(s) sans procuration :

Elu(s) absent(s) ayant donné pouvoir : M. BUSSIÈRE, excusé, a donné délégation de vote à M. BOST ; Mme GENTIL, excusée, a donné délégation de vote à Mme MANUS ; Mme TUYERAS, excusée, a donné délégation de vote à M. ALLARD.

PRESENTATION SYNTHETIQUE

Le Département a été sollicité pour accueillir deux évènements dans les espaces extérieurs du Musée d'art contemporain de la Haute-Vienne - Château de Rochechouart :

- du 15 au 30 juin 2026 : accueil de différents projets (exposition, ateliers pédagogiques, conférences) dans le cadre de l'évènement « Astéroïd Day », initié par le Centre international de recherche et de restitution sur les impacts et sur Rochechouart (CIRIR) ;
- le samedi 4 juillet 2026 : accueil du vin d'honneur pour la célébration des 40 ans de la banda de la Châtelaine.

Il est proposé de conclure deux conventions d'occupation temporaire des espaces extérieurs du château.

INCIDENCES BUDGETAIRES

	Investissement		Fonctionnement	
	AP	CP	AE	CP
Dépenses				
Recettes				

RAPPORT

Les espaces extérieurs du château de Rochechouart sont sollicités pour l'accueil de deux évènements durant l'été 2026.

I. Astéroïd Day

Evènement associatif consacré au système solaire et porté par le CIRIR, Astéroïd Day est célébré chaque année fin juin dans le cadre de la Journée mondiale des astéroïdes des Nations Unies.

Dans ce contexte, le CIRIR souhaite investir les espaces extérieurs du château (cour et arcades) afin d'y installer une exposition de panneaux pédagogiques sur le système solaire, complétée par des animations, ateliers et conférences dans la cour et/ou la terrasse du château.

Les conditions d'occupation temporaire de ces espaces sont définies dans le projet de convention présenté en annexe, dans lequel le Département s'engagerait à :

- autoriser l'association à occuper, de manière temporaire et gratuite la cour, les arcades et les terrasses extérieures du château pour la période du 15 au 30 juin 2026 afin d'y installer une exposition pédagogique et animer des ateliers et conférences ;
- annoncer la manifestation, notamment sur ses réseaux sociaux et dans « le Mag » ;
- transmettre à l'association la documentation nécessaire à la préparation de visites libres au tarif en vigueur des expositions du Musée pour les scolaires inscrits à l'évènement.

De son côté, l'association s'engagerait à :

- organiser le montage et démontage de l'exposition sous les arcades ainsi que les diverses animations prévues et en assurer seule la surveillance *via* ses bénévoles, y compris les week-ends ;
- valoriser les expositions en cours au Musée auprès des scolaires dès leur inscription à l'évènement et accompagner les enseignants pour la préparation de visites scolaires non guidées ;
- faire figurer le logo du Département sur tous les supports de communication relatifs à la manifestation (affiches, programme, etc.) et faire mention du soutien du Département à la manifestation dans ses rapports avec les médias ;
- inviter les représentants du Département sur les temps forts de l'évènement.

II. Célébration des 40 ans de la Châtelaine

A l'occasion de la célébration du 40^{ème} anniversaire de la banda de la Châtelaine, l'association souhaite investir la cour du château pour y organiser un vin d'honneur festif avec une animation musicale.

Les conditions d'occupation temporaire de ces espaces sont définies dans le projet de convention présenté en annexe, dans lequel le Département s'engagerait à :

- autoriser l'association à utiliser la cour du Château, de manière temporaire et gratuite, le samedi 4 juillet 2026 de 17h30 à 20h30 afin d'y organiser leur vin d'honneur ;
- mettre à disposition de l'association deux agents du Département lors de l'évènement afin d'en assurer la sécurité et de gérer l'ouverture et la fermeture des portes.

De son côté, l'association s'engagerait à :

- assurer seule l'installation de l'évènement et laisser le site dans l'état où il lui aura été confié par le Département : nettoyage des espaces occupés, ramassage des papiers et autres déchets, récupération du matériel utilisé pour la manifestation ;
- respecter les consignes de sécurité définies dans la convention ;
- faire figurer le logo du Département sur tous les supports de communication relatifs à la manifestation (affiches, programme, etc.) et faire mention du soutien du Département à la manifestation dans ses rapports avec les médias ;
- inviter les représentants du Département au vin d'honneur.

DECISION

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi du 4 janvier 2002 relative aux Musées de France ;

Vu la délibération de l'Assemblée départementale du 02 avril 2026 relative au Musée d'art contemporain de la Haute-Vienne ;

La Commission permanente du Conseil départemental, légalement convoquée par son Président, réunie dans la salle des Commissions n°1 de l'Hôtel du Département, 11 rue François Chénieux à Limoges, après en avoir valablement délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés :

DECIDE

d'approuver les deux conventions d'occupation temporaire des espaces extérieurs du Musée d'art contemporain de la Haute-Vienne – Château de Rochechouart conclues avec les associations La Châtelaine et le CIRIR, telles que présentées en annexe ;

d'autoriser le Président du Département à signer les conventions ;

25 Pour : Mme ACHARD, M. ALLARD, Mme ALMOSTER-RODRIGUES, M. AUZEMERY, M. BARRY, M. BEGOUT, M. BOST, M. BUSSIÈRE (délégation de vote à M. BOST), M. DESTRUHAUT, M. ESCURE, Mme GENTIL (délégation de vote à Mme MANUS), M. GERAUDIE, Mme LALOGUE, M. LEBLOIS, Mme LHOMME LEOMENT, Mme MANUS, M. MIGUEL, Mme MORIZIO, M. OSTROWSKI, M. PIRONNEAU, Mme PLAZZI, Mme SELLÈS, Mme TLEMSANI, Mme TUYERAS (délégation de vote à M. ALLARD), Mme YILDIRIM.

0 Contre :

0 Abstention :

0 ne prend pas part au vote :

0 absent / excusé sans procuration :

Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation,
La Directrice générale adjointe

Anne DELAPIERRE